

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 30 mars dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Fourniture de pneumatiques pour les véhicules municipaux – titulaire du marché : société Leveillard – montant minimum 11 960 €TTC – montant maximum : 47 840 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Logement de fonction du personnel enseignant – Ecole Broglie – bénéficiaire : Mme Corinne Nondier – avenant n°1 à la convention initiale – objet : location supplémentaire d'un studio – montant total du loyer mensuel : 380 €
- ↳ Protocole de mise à disposition de Dialège sur Internet – titulaire : Electricité de France – montant mensuel 173,42 €TTC – durée : deux ans.
- ↳ Distribution mensuelle du Journal de Bord – titulaire du marché : société Sonodi – prévision : 16 486 exemplaires - coût : 65,63 €TTC pour 1 000 exemplaires – durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↳ Numérisation des œuvres du Château Musée :
 - Supports photographiques existants - titulaire du marché : société Jouve – coût de la prestation : 2 239,62 €TTC.
 - Diapositives – titulaire du marché : société Ettore Marketing – coût de la prestation : 3 468,40 €TTC.
- ↳ Affaire disciplinaire – saisine du conseil de discipline de recours – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Journée d'étude sur le thème « connaissance de l'immigration turque » - contrat de prestation avec l'association Elélé Migrations et Cultures de Turquie – durée : une journée – coût : 850 €
- ↳ Fournitures industrielles, quincaillerie, outillage et matériel électroportatif pour les services municipaux – titulaire du marché : société Legallais Bouchard – montant minimum : 59 800 €TTC – montant maximum : 239 200 €TTC – durée : 12 mois.
- ↳ Occupation de « la Dunette » quai Henri IV pour une extension à usage commercial du bar-restaurant le « Villandry » - avenant n°1 à la convention – objet : cession de l'établissement à M. Frédéric Louvet.
- ↳ Campagne générale de dératisation – contrat conclu avec la société ISS Hygiène Services – montant : 3 503,37 €TTC – durée : un an.
- ↳ Marché de travaux de couverture pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Delamotte-Rameau – montant minimum : 62 790 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.

- ↪ Fourniture électriques pour les services municipaux – titulaire du marché : société Socolec – montant minimum : 155 480 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Travaux de gros œuvre et de maçonnerie pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : société Badie – montant minimum : 62 790 €- montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Travaux de menuiserie pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Sabot Prieur – montant minimum : 62 790 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Maintenance de la presse offset du service communication – avenant n°1 au contrat initial avec la société Mag Graphic – objet de l'avenant : suppression de l'indice Psd C.
- ↪ Soirée irlandaise au gymnase Desjardins – samedi 11 mars 2006 – contrat avec l'association Draiochta – coût total de la prestation : 3 000 €nets.
- ↪ Fourniture de panneaux de signalisation routière – titulaire du marché : société Signature SA – montant minimum : 4 485 €TTC – montant maximum : 17 940 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Location-entretien d'une balance postale pour le service courrier – contrat avec la société Satas à compter du 1^{er} mai 2006 renouvelable trois fois – coût annuel : 690,46 €TTC.
- ↪ Formation « bien-traitance en structure petite enfance » - convention avec la société Elsevier – coût : 195 €TTC – durée : une journée.
- ↪ Sous-location de locaux sociaux immeuble Quenouille – bénéficiaire : centre social de Neuville - avenant n°2 à la convention initiale – objet : mise à disposition d'une surface supplémentaire de 36 m².
- ↪ Travaux de plomberie, sanitaires et chauffage pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Manneville – montant minimum : 62 790 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Acquisition de fournitures scolaires – titulaire du marché : Librairie des Ecoles et Janvier – montant minimum : 23 920 €TTC – montant maximum : 47 840 €TTC – durée : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.
- ↪ Travaux d'électricité pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : société Cégélec SDEM – montant minimum : 62 790 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Fourniture de produits de marquage routier – titulaire du marché : société Prosign – montant minimum : 5 980 €TTC – montant maximum : 23 920 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Cessation de la régie de recettes de la station balnéaire à compter du 1^{er} avril 2006.

- ↪ Travaux de métallerie pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Vascart – montant minimum : 62 790 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Attribution d'un logement de fonction enseignant – école Jeanne Magny – bénéficiaire : Mme Armelle Tachot – montant du loyer mensuel : 390 €
- ↪ Affaire Ville de Dieppe c/M. Sornin de Leysat – immeuble menaçant ruine 6 rue des Fontaines – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↪ Réseau des bibliothèques-ludothèques – modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de photocopieurs.
- ↪ Formation « utilisation du logiciel micromusée » - convention avec la société Mobydoc – durée : deux jours – coût : 2 104,96 €TTC.
- ↪ Fourniture de luminaires, lanternes et projecteurs pour l'éclairage public – titulaire du marché : société Socolec – montant minimum : 62 491 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC - durée : 12 mois.
- ↪ Fourniture de candélabres, crosses, consoles et bornes pour l'éclairage public – titulaire du marché : société SFEE – montant minimum : 62 491 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Travaux de peinture, revêtements de sols et murs pour la maintenance et l'aménagement des bâtiments publics et privés municipaux – titulaire du marché : entreprise Lapostolle – montant minimum : 62 790 €TTC – montant maximum : 251 160 €TTC – durée : 12 mois.
- ↪ Droit d'accès à la plate-forme Alliance – avenant n°1 au contrat initial avec la société Finance Active – objet : renouvellement pour l'année 2006 – montants : 2 392 €TTC pour le droit d'accès annuel et 1 794 €TTC pour l'installation.
- ↪ Formation à la maîtrise des risques d'inondation – convention avec le Groupement d'intérêt public formation continue insertion professionnelle – durée : trois jours – coût : 750 €TTC.
- ↪ Convention d'assistance et mise en place informatique – direction des affaires financières – avenant n°1 à la convention initiale avec la société 4IT France – objet : renouvellement pour l'année 2006.
- ↪ Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel ATAL II – avenant n°1 avec la société ADUCTIS – objet : renouvellement pour l'année 2006 – montant : 2 510,92 €TTC.
- ↪ Prestation de danse sur scène et défilé « bandas » - fête de quartier du Val Druel – samedi 8 juillet 2006 – contrat avec le groupe Magic Dance – coût : 300 €TTC.
- ↪ Colis de Noël destinés aux personnes âgées – année 2006 – titulaire du marché : société Lou Berret – estimation : 5 400 colis - prix du colis : 14,50 €TTC.

- ↪ Contentieux – recours contre le jugement du Tribunal Administratif – affaire Ville c/Mme Hélène BEL DEBAY – frais et honoraires d’avocat
- ↪ Attribution d’un logement de fonction enseignant suite à intégration dans le corps des professeurs d’écoles – Ecole Blainville – bénéficiaire : Mme Aline BOUQUET – montant du loyer mensuel : 380 €
- ↪ Cimetière de Neuville lès Dieppe – rachat d’une concession à Mme Henriette LEMAITRE – montant : 102,51 €
- ↪ Formation « catalogage des documents iconographiques » - convention avec l’Université de Caen – montant : 120 €TTC – durée : trois jours.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l’absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Participation de la Ville au plan social pour le personnel du
port de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que le 20 avril 2006, sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, l'Etat, la Région, le Département, la communauté d'agglomération « Dieppe Maritime » ont pris l'engagement de participer au plan social mis en place pour le personnel du port de Dieppe.

La Ville ayant été sollicitée également,

Le Conseil Municipal est invité à :

1°) approuver une participation de la Ville de Dieppe en vue d'abonder les engagements des autres collectivités dans la mise en place de ce plan social, à charge pour l'Etat de répartir cette dotation. M. le Député Maire propose de fixer cette participation à la somme de 30 000 € montant identique à celui consenti par la Communauté d'Agglomération « Dieppe Maritime »,

2°) autoriser M. le Député-Maire à signer toute convention de financement y afférente et à procéder au paiement correspondant,

3°) autoriser M. le Député-Maire à poursuivre les démarches engagées :

- pour trouver de nouveaux marchés pour le port de Dieppe, en particulier en provenance du Cameroun et de la Colombie, conformément aux souhaits des dockers actuellement en manque de travail,
- pour affirmer la volonté de la Ville de Dieppe d'être associée à toute décision concernant l'avenir du port.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Contrat de Ville – 1^{ère} phase de programmation

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le Comité de Pilotage du Contrat de Ville 2000 - 2006 s'est réuni le 30 mars 2006 pour approuver la première phase de la programmation 2006 décrite en annexe.

Cette programmation comporte 18 actions d'un coût total de 579 412 €, financées au titre du contrat de ville à hauteur de 81 055 € par l'Etat, 47 831 € par le Conseil Régional de Haute-Normandie et 18 100 € par la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe. Le montant total de la participation financière sollicitée auprès de la Ville s'élève à 113 467 €

Pour permettre la mise en oeuvre de ce programme d'actions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver cette programmation et son plan de financement,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de partenariat et de financement y afférentes,

3°) d'autoriser le versement des subventions suivantes, à imputer au 824 - 6574 - 378 :

- 4 700 € à la Maison des Jeunes/Maison pour Tous de Neuville, pour l'action « extra-muros »
- 1 304 € à l'association Relais Emploi Services, pour l'opération de parrainage,
- 4 500 € à l'ADIE pour l'action de crédit solidaire,
- 5 000 € à l'association ENSEMBLE pour l'appui professionnel individualisé
- 5 000 € à la Mission Locale Côte d'Albâtre pour les permanences à destination des jeunes habitants dans les quartiers en ZUS/ZRU,
- 14 500 € au centre d'activités sociales BEL-AIR pour l'action « connaître et partager pour s'intégrer »,
- 7 500 € au centre d'activités sociales BEL-AIR pour l'accompagnement personnalisé vers l'emploi,
- 7 500 € à l'AAEP Nord-76 pour l'action d'insertion sociale « ETAPE »,
- 9 798 € à l'ESTRAN pour l'action « Hissons la Grand'Voile »,
- 1 250 € à Dieppe Scène Nationale pour l'action Hip-Hop à DSN,
- 15 246 € au Foyer Duquesne pour l'action « reparentalisation »,
- 3 500 € à la Parentèle pour l'action « atelier des apprentis-parents »,
- 11 300 € à Dieppe Informations Services, pour l'action « Aide aux Victimes et accès au Droit »
- 4 191 € au Centre d'Information et de Documentation des Femmes, pour l'action « Droits des Femmes »
- 1 570 € à Informations Solidarité Réfugiés pour l'alphabétisation des demandeurs d'asile,
- 1 000 € à l'UDAF pour l'action de soutien à la parentalité « papa, maman, la peur et moi ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Accompagnement scolaire – Subvention à l’association AISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 35*

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre du Projet Educatif Local, la Ville de Dieppe soutient les actions d'accompagnement scolaire. Ces prestations doivent apporter une aide méthodologique pour mieux organiser le travail scolaire des enfants ou en cas de besoin, un soutien dans une discipline (notamment en lecture) et favoriser un enrichissement culturel par des sorties ou la pratique d'activités diverses.

L'agrément Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) a été renouvelé à l'association Aide Individualisée Soutien aux Enfants (AISE) en décembre 2005. Vingt-deux enfants de l'école Jules Ferry bénéficient de l'action.

Sur la base des financements obtenus, en particulier du montant des prestations de service attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales, une subvention de la Ville de Dieppe est nécessaire pour assurer l'équilibre financier de l'action 2005/2006.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association AISE une subvention de 500 €(Fonction 255 Nature 6574 Service 3781).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Compte de gestion 2005 – budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget Principal établi par Monsieur le trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Compte de gestion 2005 – budget du stationnement

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Budget du stationnement établi par Monsieur le Trésorier Principal Municipal dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de ce même exercice.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Compte administratif de l'exercice 2005 – budget principal et budget
du stationnement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Pour cette question, la présidence est assurée par M. Robert GRUEL, doyen d'âge.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le dossier remis aux Conseillers Municipaux comprend :

- le Compte Administratif du Budget Principal
- le Compte Administratif du Budget du Stationnement
- un état de la dette – annexe 1
- un état des emprunts garantis – annexe 2
- un état des immobilisations – annexe 3
- un état statistique et financier – annexe 4
- le rapport des Services Financiers

- Budget Principal

Le résultat cumulé de l'exercice 2005 est de 3 503 801,17 €. Il provient d'un excédent de 6 650 864,24 € en section de fonctionnement et d'un besoin de financement en investissement de 3 147 063,07 €.

En section d'investissement le total des mandats émis au cours de l'année est de 27 735 449,05 € soit 777,03 € par habitant, (569,68 € en 2004). La moyenne de la strate en 2004 est de 512 €. Le total des recettes est de 28 462 960,46 € soit 797,41 € par habitant (moyenne de la strate en 2004 : 516 €).

En section de fonctionnement, les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à 52 738 167,41 € (+ 4,03 % par rapport à 2004) et représentent 1 477 € par habitant (1 420 € en 2004). La moyenne de la Strate en 2004 est de 1 116 €. Le total des produits est de 56 591 342,29 € (+ 3,41 % par rapport à 2004) et représente 1 585,45 € par habitant. (moyenne de la strate en 2004 : 1 235 €).

L'Épargne nette, c'est-à-dire l'écart entre les dépenses de gestion (hors fonds de concours, subventions d'équipement, travaux en régie) et les recettes de gestion après le financement de l'annuité (capital + intérêt) est de 2 423 036,03 € à la clôture de l'exercice, soit 67,88 € par habitant. (moyenne de la strate en 2004 : 93 € par habitant).

Le Fonctionnement :

En dépense :

Les charges à caractère général (fournitures, prestations de services, etc.) représentent 24,49 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont en légère baisse (-0,57 %) par rapport à 2004.

Les autres charges (subventions, participations) représentent 21,55 %.

Les charges de personnel représentent 53,54 % du total des charges et sont en hausse de 4,05 % par rapport à 2004.

En recette :

Le poste impôts et taxes qui représente 55,54 % des recettes réelles de fonctionnement est en hausse de 2,64 % par rapport à 2004.

Les autres recettes augmentent globalement de 0,53 % par rapport à 2004.

Les rattachements des charges et des produits en fonctionnement, c'est à dire les dépenses engagées pour lesquelles le service a été fait et les recettes dont le fait générateur du titre est intervenu pendant l'exercice représentent :

- en ce qui concerne les charges rattachées	1 391 143,64 €
- pour les produits	1 749 294,00 €

L'investissement :

Le montant des dépenses brutes (hors remboursement du capital, y compris les fonds de concours, les subventions d'équipement, et les travaux en régie) est de : 15 708 185,86 € Le volume d'investissement est supérieur de 1 698 665,00 € par rapport à 2004.

Ces dépenses sont financées par :

- l'Emprunt	60,47 %
- le FCTVA	6,22 %
- les Subventions, participations, divers	18,39 %
- les Fonds propres	14,92 %

Les restes à réaliser en dépense s'élèvent à 8 644 481,63 € et à 8 332 910,00 € en recette.

L'annuité de la dette représente 10,94 % des recettes réelles de fonctionnement. En 2004 ce ratio était de 10,59 %. Elle représente 164 € par habitant (155 € en 2004). La moyenne de la strate en 2004 est de 167 €

Le ratio encours de la dette par habitant passe de 1 192 € à 1 324 € en 2005 (à titre indicatif, la moyenne nationale de la strate en 2004 est de 1 037 €).

Le taux moyen de la dette s'élève à 3,25 % au 31 décembre 2005. En 2004, il était de 3,33 %.

- Budget du Stationnement

Le résultat cumulé de l'exercice 2005 est de 30 622,61 € Il provient d'un excédent de la section de fonctionnement de 25 286,89 € et d'un excédent de la section d'investissement de 5 335,72 €

Au cours de l'exercice 2005, le montant des dépenses réalisées en fonctionnement s'élève à la somme de 1 503 868,45 € et de 1 503 411,88 € pour les recettes.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ARRETE et ADOPTE** le compte administratif 2005, budget principal et budget du stationnement ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)
- ☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2005

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Affectation du résultat de l'exercice 2005 – budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 6 650 864,24 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à l'article L2311 5 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction M14, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé : 3 147 063,07 €
montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

En recette de fonctionnement :

Compte 002 - résultat de fonctionnement reporté : 3 503 801,17 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)
- ☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Dotation de Solidarité Urbaine – Année 2005 – Rapport sur les actions
de développement social urbain**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la loi n° 91 429 du 13 mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Au titre de l'exercice 2005, la Ville de Dieppe a perçu une Dotation de Solidarité Urbaine s'élevant à 1 651 401,00 €

Conformément à l'article L 2334.19 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Député-Maire présente au Conseil Municipal le rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice et les conditions de leur financement.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Consultation bancaire pour le financement du programme
d'investissement 2006-2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 26

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé une consultation bancaire pour le financement du programme d'investissement 2006 – 2007 d'un montant maximum de 14 000 000 €

L'ouverture des plis s'est déroulée le 21 avril dernier. Les soumissionnaires étaient au nombre de cinq : la Banque de Financement et de Trésorerie – BFT, Calyon CA, Dexia CLF BANQUE, la Caisse d'Epargne, et la Société Générale.

L'analyse s'est effectuée sur les critères suivants :

. taux d'intérêts proposés et/ou marges, conditions financières (commissions et frais divers), clause de détermination des taux fixes après la période garantie : 60 %.

. valeur technique de l'offre appréciée en fonction de la souplesse de gestion des prêts proposés, conditions des mises à disposition des fonds, des changements de taux, des arbitrages, des conditions de remboursements anticipés : 40 %.

Les produits Multi-index proposés par les cinq soumissionnaires sont conformes à notre cahier des charges. Dans l'ensemble, ils répondent à nos attentes en terme de souplesse, de sécurité et de garantie des conditions financières.

Toutefois, l'offre de Calyon CA est la plus intéressante pour notre collectivité.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le contrat de prêt multi-index, avec période de mobilisation reconstituable, avec Calyon CA et d'adopter à cet effet la délibération suivante.

VU

. les articles L 2121-29 et 2122-22 al. 3° et 4° du Code Général des Collectivités Territoriales

. la délibération du Conseil Municipal prise en séance du 02 février 2006 autorisant le recours à l'emprunt pour l'exercice 2006

Article 1 – Un crédit multi-index d'un montant maximum de 14 000 000 €(quatorze millions d'euros) sera souscrit auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine pour une durée de 27 ans et 6 mois.

Il sera destiné à financer les investissements programmés dans le cadre de notre budget, dont la réalisation s'effectuera pendant les exercices 2006 – 2007 de notre collectivité.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie Seine sous-traite à Calyon SA la domiciliation des flux financiers, la réception des tirages et les modifications de taux en cours de tirages.

Article 2 – Les conditions du multi-index, avec période de mobilisation reconstituable, sont ci-dessous rappelées.

Délais :

Pour le versement des fonds et les remboursement anticipés pendant la période de mobilisation : préavis de 2 jours ouvrés.

Phase de mobilisation :

- . Durée : de la date de signature du contrat au 1^{er} décembre 2008
- . Montant minimum tirage : 100 000 €
- . Index : Eonia, T4M, TAG n mois
- . Marge : 0,0175 %
- . Base de calcul des index : exact/exact ou 365 selon l'index monétaire
- . Remboursement des fonds : possible totalement ou partiellement avec reconstitution des possibilités de tirage
- . Consolidation : possible en plusieurs tirages

Phase de consolidation :

Point de départ de l'amortissement : 1^{er} décembre 2008

Montant minimum à consolider : 7 000 000 €(sept millions d'euros).

Possibilité de consolider en autant d'emprunts à long terme avec un montant minimum de 100 000 €ou pour les index spécifiques et taux fixes 1 000 000 €

Possibilité de consolider avant la fin de la période de mobilisation.

Taux d'intérêts :

Le crédit multi-index portera intérêts suivant le taux retenu parmi les index suivants et pour la durée de l'échéance fixée lors de la mise en place d'un tirage :

Euribor 1 mois, 3 mois, 6 mois, 9 mois ou 12 mois préfixé augmenté d'une marge de 0,0195 % l'an,

TAG 1 mois, 3 mois, 6 mois ou 12 mois augmenté d'une marge de 0,0195 % l'an,

TAM augmenté d'une marge de 0,0195 % l'an.

Les marges ci-dessus sont garanties à l'emprunteur sur toute la durée du crédit.

Lors d'une modification de taux en faveur d'un index spécifique ou taux fixe, ou d'un tirage sur index spécifique ou taux fixe, la marge applicable sera déterminée dans les conditions fixées dans la convention. L'index sera alors déterminé selon les conditions de marché, c'est à dire sur la base d'une opération d'échange de taux d'intérêts dans laquelle le domiciliataire recevrait le TAG n mois majoré de la marge d'origine de 0,0195 % et paierait le taux spécifique ou taux fixe.

La liste des définitions des index spécifiques figure en annexe 1 de la présente.

Tout autre index/taux ne figurant pas en annexe 1 pourra être choisi par la collectivité sous réserve de l'accord du domiciliataire et d'une délibération complémentaire en cours d'exécution de la convention.

Les tirages pourront faire l'objet d'une modification de taux, au profit des index /taux susvisés, à l'initiative de la collectivité.

Amortissement du capital des tirages : au choix de la collectivité.

Arbitrage entre index : possible à chaque échéance du capital.

Commissions : sans commission ni autres frais

Article 3 : La convention devra autoriser le remboursement du crédit ou d'un ou plusieurs tirages par anticipation moyennant un préavis d'usage en la matière. Le remboursement d'un tirage pourra être définitif moyennant, s'il y a lieu, le paiement d'une indemnité de réemploi ou provisoire moyennant le paiement d'un intérêt d'attente.

Article 4 : La collectivité s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ Le groupe communiste, le groupe socialiste et M. Paris ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Autorisations d'occupation du domaine public
Modification des tarifs 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'au cours de sa séance du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal a fixé les tarifs annuels 2006 dont ceux concernant les autorisations d'occupation du domaine public liées à des chantiers.

Or, à l'expérience, il est apparu nécessaire de modifier certains de ces tarifs tout en conservant le même mode de calcul que précédemment à savoir :

Tarif unitaire x Nombre de jours de chantier x Nombre de m² d'emprise au sol.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter, avec effet à compter du 1er juin 2006, le barème suivant :

Autorisations d'occupation du domaine public liées à des chantiers

Objet	Tarifs actuels	Propositions à compter du
Clôture, palissade, par m ² par jour (minimum 8 €)	0,50 €	0,20 €
Bungalow vente, par m ² par jour (minimum 8 €)	0,50 €	0,20 €
Véhicule, nacelle, engin, par m ² par jour (minimum 8 €)	0,50 €	0,20 €
Dépôt de matériaux, matériel, par m ² par jour (minimum 8 €)	0,50 €	0,20 €
Echafaudage, par m ² par jour (minimum 8 €)	0,50 €	0,28 €
Conteneur, benne par m ² par jour (minimum 8 €)	1,00 €	0,95 €
Place payante Zone Verte, par place par jour	8,00 €	2,00 €
Place payante Zone Orange, par place par jour	8,00 €	8,00 €

Ces tarifs ne concernent que les occupations du domaine public pour travaux de plus de 48 h, pour celles inférieures à 48 h, l'occupation du domaine public est gratuite.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 31 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Sodineuf Habitat Normand – Demande de garantie d’emprunt Dieppe
Janval – Immeuble Lyonnais – Programme de réhabilitation
de 24 logements**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par courrier en date du 28 février 2006 , la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 200 000 € destiné à financer le programme de réhabilitation de 24 logements, immeuble Lyonnais Dieppe Janval.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article R 211-19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 100 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 200 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 24 logements, immeuble Lyonnais, Dieppe Janval.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Amélioration Bonifié consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Montant200 000 €
- Echéances.....annuelles
- Durée totale du prêt.....15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel.....2,90 %
- Taux annuel de progressivité.....0
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est établi sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ce taux est susceptible d'être révisé à la date d'établissement du contrat de prêt, si les taux du livret A et / ou du commissionnement des réseaux collecteurs du Livret A sont modifiés entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt. Le taux de progressivité indiqué ci-dessus est susceptible d'être révisé en fonction de la variation du taux du Livret A.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire ou l'adjoint délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. Martine ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Programme de construction d'une 4^{ème} tranche de 13 logements
Dieppe Janval Cité des 4 Vents – Autorisation de signature des marchés**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 27 janvier 2005, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer, avec Sodineuf Habitat Normand, une convention relative au programme de construction de 13 logements locatifs rue Thiepval et rue du 21^{ème} Territorial.

Une consultation, selon la procédure négociée, a été lancée le 17 février 2006. La Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises suivantes.

Lot n°	Intitulé	Entreprises	Montant H T
1	Terrassement - Voirie	EUROVIA	134 565,35 €
2	Réseaux divers	CEGELEC SDEM	135 242,95 €

Une seconde consultation, selon la procédure négociée, (article 34 du code des marchés publics) vient d'être lancée pour les travaux de récupération des eaux pluviales. Ces travaux sont évalués à 68 000 €

L'attribution de ce marché doit avoir lieu le 30 juin 2006. Les travaux devant être réalisés en même temps que les travaux de voirie et de réseaux divers, il n'est pas possible d'attendre le Conseil Municipal de juillet pour autoriser M. le Député-Maire à signer le marché.

Aussi, en application de l'ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005, parue au journal officiel du 7 juin 2005, le Conseil Municipal a la possibilité, par anticipation, d'autoriser M. le député-Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises EUROVIA et CEGELEC SDEM pour le lot qui les concerne.

2°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer le marché de travaux de récupération des eaux pluviales avec l'entreprise qui sera retenue lors de la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 30 juin 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise aux normes de l'Usine
d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe
Avenant n°1 au marché n°05.176**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu avec le Cabinet BBJ Environnement un marché, passé selon la procédure adaptée, pour un montant de 48 850 €HT relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise aux normes de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères.

Le suivi de la réalisation des travaux a demandé au Cabinet BBJ Environnement une présence accrue non prévisible lors de la préparation de la consultation au regard de l'extrême complexité des dits travaux et de la coordination très importante qui a été nécessaire du fait du nombre d'intervenants en sous-traitance et des délais impératifs.

D'autre part, le cabinet a été confronté à différents aléas et mises au point notamment au cours du démarrage de la ligne n° 1 qui ont nécessité un suivi important.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 14 avril dernier,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer un avenant avec le Cabinet BBJ Environnement pour un montant de 16 600 €HT représentant le temps de travail restant à assurer par le Cabinet jusqu'à la fin de sa mission (redémarrage de la ligne n° 2 avec une période de mise au point et de mise en service), la mission devant se terminer vers le 15 mai 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Mise en conformité de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
de Dieppe – Non application des pénalités de retard**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que pour se conformer aux prescriptions ministérielles du 20 septembre 2002 contenues dans l'arrêté préfectoral en date du 23 mars 2005, la Ville de Dieppe a lancé un marché de travaux pour la mise en conformité de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères au 28 décembre 2005 (délibération du 28 juillet 2005).

Les travaux ont été décomposés en 5 lots :

Lot 1 : VRD – société Eurovia

Lot 2 : Process – société Inova

Lot 3 : Protection incendie – société Smatis

Lot 4 : Portique de détection de la radioactivité – société Saphymo

Lot 5 : Brûleur d'appoint – Société Saacke

L'ensemble des lots du marché comportait la même date de fin d'exécution, à savoir le 28 décembre 2005.

Les lots 1, 3, 4 et 5 ont été réceptionnés le 28 décembre 2005, conformément aux prescriptions préfectorales et aux documents contractuels signés.

Le lot 2 « process » comportait, d'une part, des travaux de mise en conformité qui devaient impérativement être achevés le 28 décembre 2005, et d'autre part, des travaux de réfection des fours, pouvant être réalisés ultérieurement.

La première phase, c'est à dire la conformité des deux lignes d'incinération, s'est bien achevée le 28 décembre 2005 ; ce qui a ensuite permis à la société Inova d'intervenir sur les fours.

L'ensemble du lot 2 « process » ne pourra être réceptionné qu'après la réalisation de l'ensemble des travaux.

Considérant que la date butoir du 28 décembre 2005 pour la mise en conformité des deux lignes d'incinération a été respectée par la société Inova et que les travaux de réfection des fours sont en cours d'achèvement,

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'encontre de ce titulaire sur la totalité du lot.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Mise aux normes de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
Avenant n°1 au lot n°2 « Process »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que pour se conformer aux prescriptions ministérielles du 20 septembre 2002 contenues dans l'arrêté préfectoral en date du 23 mars 2005, la Ville de Dieppe a lancé un marché de travaux pour la mise en conformité de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (délibération du 28 juillet 2005).

Les travaux, décomposés en 5 lots, ont pour attributaire et montant financier :

Lot 1 :	VRD – Société Eurovia	76 554,69 €Hors Taxes
Lot 2 :	Process – Société Inova	3 765 510,00 €Hors Taxes
Lot 3 :	Protection incendie – Société Smatis	79 720,00 €Hors Taxes
Lot 4 :	Portique de détection de la radio activité Société Saphymo	11 775,00 €Hors Taxes
Lot 5 :	Brûleur d'appoint – Société Saacke	137 546,00 €Hors Taxes

La société Inova s'est engagée à contribuer à ces travaux à hauteur de 250 000 €

Pour ce qui est de la mise en conformité proprement dite, elle contribuera à hauteur de 180 790,00 €hors taxes par la prise en charge directe de l'ensemble du système d'acquisition des données, avec mise à niveau de la répartition et établissement des rapports DRIRE.

D'autre part, cette même société fait procéder, à ses frais, à un réaménagement complet de l'extérieur du bâtiment (bardage, dalles et portes) pour un montant de 70 000 € hors taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant n° 1 au lot n° 2 pour la prise en compte de cette moins value d'un montant de 180 790,00 €Hors Taxes (soit – 4,80 % du lot n° 2).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Mise en place d'une collecte sélective – gestion du quai de transfert – tri
et conditionnement des emballages
Collecte mensuelle des encombrants**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a conclu deux marchés, avec l'entreprise ONYX, relatifs à la mise en place de la collecte sélective.

La première période de renouvellement de ces marchés arrivant à terme, il convient de les renouveler pour la seconde fois conformément aux Cahiers des Clauses Administratives Particulières.

Les avenants présentés ont pour but de renouveler ces deux marchés pour une période de 12 mois.

Les marchés concernés sont les suivants :

entreprises	avenant	objet	n°	date de reconduction	date d'échéance
ONYX	3	Mise en place collecte sélective collecte des encombrants	3 169	25/06/06	24/06/07
ONYX	3	Mise en place d'une collecte sélective : Gestion du quai de transfert - Tri et conditionnement des emballages	3 168	25/06/06	24/06/07

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants avec l'entreprise ONYX.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Fourniture de carburants et de fioul domestique pour les services de la
Ville – Lancement d'un appel d'offres ouvert**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par 4 marchés, la Ville de Dieppe s'approvisionne auprès de 3 sociétés pour la fourniture de carburants et fioul domestique. Il s'agit de :

Lot n° 1 fourniture de carburant avec prise locale à la pompe ;

Lot n° 2 fourniture de carburant sur le réseau national ;

Lot n° 3 fourniture de fioul domestique pour les bâtiments communaux.

Marché pour la fourniture de fioul domestique à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

Ces marchés arrivent à échéance le 28 juillet 2006.

Une nouvelle consultation doit être lancée afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans la fourniture des carburants et fioul domestique.

Cette consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouverte et concernera les prestations suivantes.

Lot n° 1 : Fourniture de carburant : prise locale à la pompe

Lot n° 2 : Fourniture de carburant sur le territoire national

Lot n° 3 : fourniture de combustible liquide : fioul domestique

A noter que le lot n° 2 inclut les péages d'autoroute et le lot n° 3 intègre le fioul domestique de l'U I O M.

Ces marchés seront des marchés à bons de commande avec minimum et maximum pour les quantités suivantes.

Lot n°	Carburant	Minimum en litres	Maximum en litres
1	Super SP 98	6 000	20 000
	Super SP 95	10 000	40 000
	Gazole	200 000	400 000
	GPL	2 000	8 000
2	Super SP 98	1 000	4 000
	Super SP 95	200	800
	Gazole	500	2 000
	GPL	100	400
3	Fioul domestique	150 000	300 000

Ces quantités tiennent compte des consommations effectives en 2005, de l'évolution du parc automobile et de la consommation évaluée de l'U I O M .

Il est donc proposé au Conseil municipal :

1°) d'approuver le dossier de consultation

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché à bons de commande composé de 3 lots, avec mise en concurrence européenne et à signer les marchés à intervenir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Salle polyvalente de Neuville lès Dieppe – Travaux de construction
Avenants aux marchés de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction d'une salle polyvalente à Neuville lès Dieppe a été confiée à la SEMAD.

Les 11 marchés de travaux ont été lancés en lots séparés par procédure négociée.

Au cours de la phase terminale des travaux, certaines prestations, en plus ou moins value, se sont avérées nécessaires et ont entraîné des plus-values compensées en partie par des travaux en moins-value.

Le bilan financier fait apparaître une augmentation de 16 895,17 € HT soit 20 206,62 € TTC (+ 4,03 %) par rapport aux marchés initiaux.

Les avenants aux marchés des lots :

- n° 4 « Menuiseries aluminium – métallerie »
- n° 7 « Electricité – chauffage – ventilation »
- n° 11 « Clôtures »

dépassant de plus de 5% le montant des marchés initiaux, ont fait l'objet d'une présentation en Commission d'Appel d'Offres le 14 avril qui a émis un avis favorable à leur signature.

De plus, pour faire suite aux intempéries et aux retards causés par des actes de vandalisme, le délai de réception de l'ouvrage est fixé au 10 avril 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants en plus ou moins value avec les entreprises concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Structure d'une petite enfance – travaux de construction
Avenants aux marchés de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la maîtrise d'œuvre de la construction d'une structure petite enfance en centre Ville de Dieppe a été confiée suite à concours aux architectes Marc BERY et Vincent REY.

Les 13 marchés de travaux ont été lancés en lots séparés par appel d'offres ouvert.

Les aléas rencontrés lors du déroulement de l'opération ont nécessité des travaux en plus ou moins value. Ces travaux ont fait l'objet d'avenants présentés lors des Conseils Municipaux des 15 décembre 2005, 2 février et 30 mars 2006.

Suite à la visite du bureau de contrôle lors de la phase finale des travaux, certaines prestations, en plus-value, se sont avérées nécessaires.

L'équilibre financier est maintenu et fait apparaître une augmentation de 2 571,35 € TTC (+ 0,169 %) par rapport aux marchés initiaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant en plus-value avec l'entreprise concernée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Recomposition du centre balnéaire de Dieppe – avenant n°2 – lot 1
« démolition, création plate-forme, gros œuvre, charpente bois,
étanchéité, menuiseries extérieures aluminium, fermeture »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction du centre balnéaire de Dieppe a été confiée à la SEMAD.

Par marchés séparés, la Ville de Dieppe a confié à différentes entreprises les travaux de construction du nouveau centre balnéaire de DIEPPE pour un montant initial total de 15 946 976,36 € Hors Taxes ;

Le marché n° 04-015 en date du 24 décembre 2004 a été conclu avec l'entreprise SOGEA pour un montant de 8 485 000,00 € HT soit 10 148 060,00 € TTC.

Un avenant n° 1 d'un montant de 219 071,01 € HT a été conclu en janvier 2006.

Au cours du chantier, d'autres travaux complémentaires se sont avérés nécessaires.

Le présent avenant proposé a pour objet de tenir compte des modifications apportées :

- reprise des fissures du grand bassin
- démolition des cloisons et sanitaires existants dans la partie restant à la Ville de DIEPPE
- remise à niveau du dallage des locaux techniques
- démolition du dallage du restaurant pour remise sur un même niveau
- réalisation des réseaux eaux usées et eaux vannes du restaurant
- reprise d'une partie de la façade de la Rotonde

Le montant de cet avenant n° 2 fait apparaître une augmentation de 262 932,84 € HT, soit 314 467,68 € TTC (+ 3,01 %) par rapport au marché initial.

Le montant cumulé des avenants 1 et 2 du lot n° 1 s'élève à 482 003,85 € HT (5,68% du montant initial). Le montant du marché est ainsi porté de 8 967 003,85 € HT (voir le tableau récapitulatif en annexe)

L'enveloppe budgétaire de l'opération reste inchangée, ces dépenses étant financées par le poste Divers et imprévus et actualisation.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 mai 2006,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter l'avenant n° 2 et d'autoriser M. le Président de la SEMAD (société mandataire agissant au nom et pour le compte de la ville de Dieppe) à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise SOGEA .

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Prise en charge des frais de déplacement d'un élu en Grande -Bretagne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a été invitée par M. l'Ambassadeur de France à la cérémonie de remise des insignes de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur aux vétérans britanniques de Saint-Nazaire organisée le 29 mars 2006 à Londres.

M. Pierre Hamel a représenté la Ville de Dieppe pour cette occasion (accompagné de M. Philippe Hamel).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge par la Ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants, soit une somme de 228,68 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Centre d'hébergement les Roches – subvention d'équilibre

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que le Compte administratif de la Régie à simple autonomie financière du « Centre des Roches » fait apparaître un déficit de fonctionnement de 23 280,99 € pour l'exercice 2005.

Si les charges sont demeurées sensiblement égales, les recettes réelles se sont trouvées en dessous de celles prévues. Cet état de fait doit son origine à la conjonction de deux circonstances : une, accessoire, qui se trouve être la diminution de la capacité d'accueil du fait de réponse aux normes de la DDASS (de 88 à 73 lits) ; l'autre, principale, qui est le désistement de nombreux groupes, durant l'été et l'automne, représentant, au total, un manque à gagner supérieur à 20 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de couvrir ce résultat par l'attribution d'une subvention d'équilibre municipale à hauteur dudit déficit.

Il faut noter que toutes les dispositions ont été prises, pour l'exercice 2006, afin, a minima, de retrouver l'équilibre malgré les consignes données par l'Education nationale pour annuler les séjours de classe du fait des mesures de précaution contre la grippe aviaire.

La somme ci-dessus sera imputée au chapitre 95 article 65737.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

☞ M. Martin ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme de
Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Vu le décret du 16 décembre 1998 relatif au classement des Offices de Tourisme,

Vu la proposition présentée par l'Office de Tourisme de Dieppe,

Considérant que l'Office de Tourisme de Dieppe remplit les conditions de la catégorie « 3 étoiles » fixées par l'arrêté du 12 janvier 1999 déterminant les normes de classement des Offices de tourisme,

Il est proposé que le Conseil Municipal sollicite de M. le Préfet du Département de la Seine Maritime le renouvellement du classement de l'O.T.S.I. de Dieppe dans la catégorie « 3 étoiles ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Surveillance des plages été 2006 – convention avec le Service
Départemental d’Incendie et de Secours pour la mise à disposition de
sapeurs pompiers volontaires saisonniers**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS) propose de recruter et de mettre à disposition de la Ville des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour assurer la surveillance des plages de Dieppe (3 postes de secours) et de Puys (1 poste), durant l'été 2006, du samedi 1^{er} juillet au dimanche 3 septembre inclus, de 11 heures à 19 heures.

Le montant prévisionnel de la dépense envisagée pour cette mise à disposition (qui comprend les vacations des personnels et les frais d'administration, de consommables, d'habillement et de repas) est estimé à 48 500 € nets. La somme précise dont la Ville sera redevable envers le SDIS sera calculée en fin de période en fonction des effectifs réellement employés et des prestations assurées.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention à intervenir avec le SDIS annexée à la présente.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Mise en place d'une tarification
spécifique pour les visites organisées et groupées dans les
environs de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de ses programmations, le Service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose des visites organisées et groupées des environs de Dieppe en autocar.

Ainsi, le service est amené à faire appel à un transporteur pour assurer cette prestation. Une mise en concurrence sous forme d'appel à devis est en cours.

Aujourd'hui, il convient de mettre en place une tarification spécifique du fait de la mobilisation d'un autocar.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs suivants :

- Plein tarif (adultes) : 10 euros
- Tarif réduit (adultes abonnés SNCF/TER Région, scolaires et étudiants) : 9 euros
- Demandeurs d'emploi et enfants de moins de 12 ans, scolaires et étudiants abonnés SNCF/TER Région : 5 euros

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Contrat de Plan Etat Région 2000-
2006 – Balades contées – année 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que conformément au Contrat de Plan Etat / Région 2000 – 2006 validé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 mars 2003, le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire propose chaque année, des balades contées nocturnes à destination des dieppois mais aussi des touristes.

Cette année, pour la dernière édition des balades contées, le service a souhaité varier sa programmation en alternant deux types de spectacle : l'un plus historique, relativement classique et l'autre plus original.

Il s'agit :

- du spectacle Nova Francia « quand Dieppe écrivait l'histoire du Canada » mis en scène par la Compagnie Barok théâtre, déjà programmé l'année dernière et qui a remporté un vif succès. Cette année, afin d'apporter de la nouveauté et conserver l'attractivité de ce spectacle, certaines scènes seront retravaillées (trois soirées).
- du spectacle de Roland Shön, les visites obliques de la fondation Volter Notzing. Ce spectacle est moins traditionnel, et favorise une plus grande interaction avec le public. Il s'agit là d'un concept de visites originales, permettant au public de porter un regard différent sur l'histoire et le patrimoine dieppois en contribuant à démystifier la visite guidée telle que proposée habituellement. Ce projet se déroulera dans l'église Saint-Rémy (trois soirées).

Ainsi, pour l'année 2006, sont prévues six balades contées dont le plan de financement se décline de la manière suivante :

- coût estimé de l'opération : 10 380 €T.T.C.
- part de la Région : 1 750 €(16,86 %)
- part de la Ville de Dieppe : 8 630 €(83,14 %)
- recettes estimées à 1 260 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet pour l'année 2006 ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-annexé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Château Musée de Dieppe – Programme 2006 de restauration de collections – 2^{ème} tranche – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que pour l'année 2006, le Château Musée souhaite poursuivre la deuxième tranche de son programme de restauration et de conservation préventive des collections, cette double action relevant de ses missions fondamentales.

La deuxième tranche de ce programme s'inscrit dans le projet d'une importante exposition consacrée à l'histoire du Casino de Dieppe prévue courant 2007.

Dans ce cadre, le Château-Musée propose la restauration d'un ensemble de 13 photographies et de 4 dessins.

Cette deuxième tranche, dont le montant est estimé à 2 188,68 €TTC, fait l'objet d'un dossier de demande de subvention à la DRAC et sera présentée à la Commission Scientifique Interrégionale de Haute et Basse-Normandie des Musées de France programmée le 20 juin prochain.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer l'engagement de ces restaurations, sous réserve de l'accord de ladite commission,

2°) de solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Château Musée de Dieppe – acquisitions d’œuvres d’art – année 2006
Demande de subvention FRAM**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'afin de compléter la collection et poursuivre sa mission d'enrichissement du patrimoine, le Conservateur en Chef du Château Musée de Dieppe, en accord avec l'Adjointe au Maire chargée du secteur culturel, a fait procéder pour le compte de la Ville à l'acquisition d'une aquarelle gouachée d'Eugène Isabey (1803-1886), représentant une vue esquissée du manoir Ango à Varengueville, pour un coût de 3 850,62 €(frais compris).

En outre, il propose l'acquisition d'une carte de la mer Méditerranée sur parchemin en deux feuilles manuscrites de Nicolas Thérin de Dieppe, datant de 1684, au coût de 13 500 € Cette acquisition permettrait l'enrichissement de façon notoire du secteur « cartographie ancienne ».

L'ensemble de ces acquisitions représente un coût total de 17 350,62 €TTC.

Ces œuvres seront soumises à l'avis de la Commission Scientifique Interrégionale Haute et Basse-Normandie, programmée le 6 juillet prochain.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer ces acquisitions, sous réserve de l'accord de ladite commission,

2°) d'affecter ces acquisitions aux collections du Château Musée de Dieppe,

3°) de solliciter pour leur financement, l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Château Musée de Dieppe – Acceptation d'un legs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 12 septembre 2005, M. Alex Kedson, Conservateur de l'Art britannique à la Walker Art Gallery de Liverpool, a fait connaître à la Ville que M. Nicolas Horsfield, aux termes de son testament en date du 4 septembre 2001, a légué au Château Musée de Dieppe un dessin au fusain représentant les falaises du Pollet de 1973 (24 x 159 cm).

Considérant que ce legs présente un intérêt certain pour le Musée puisque celui-ci possède les trois autres versions de cette œuvre, notamment le triptyque définitif et que ce legs n'est grevé d'aucune charge, ni condition,

Il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Château Musée de Dieppe – Convention entre la Ville de Dieppe et la
Communauté d'Agglomération d'Annecy relative à un dépôt d'œuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que Le Château-Musée de Dieppe possède parmi ses collections, un tableau d'André Giroux « *le torrent, vallée de la Drance* », huile sur toile du 19^{ème} siècle, de 169 x 219 cm.

Aujourd'hui, cette œuvre de grandes dimensions ne correspond plus aux axes choisis pour les expositions temporaires et permanentes du Château-Musée de Dieppe.

En revanche, le Musée-Château d'Annecy, classé également Musée de France, serait intéressé par un dépôt de cette œuvre en l'état, la thématique « paysage de montagne » correspondant aux axes développés actuellement.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention de dépôt avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Projets d'action éducative – Enseignement secondaire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que comme chaque année, la Ville est sollicitée pour soutenir les actions éducatives conduites dans les établissements du Secondaire :

1 - Collège Albert Camus

Dans le cadre d'un voyage éducatif et culturel, 49 élèves ont séjourné du 10 au 15 avril 2006 en Italie (Rome, Naples, Pompei).

Le soutien de la Ville de Dieppe est recherché à hauteur de 490 € il permettrait d'alléger la contribution des élèves.

2 - S.E.G.P.A. Collège Albert Camus

25 élèves des 4^{ème}, 5^{ème} de la Section d'Enseignement Général Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) se rendront à Brighton le 20 mai prochain, dans le cadre d'un échange avec le Collège spécialisé (moderate special needs) d'Upland's School.

La subvention souhaitée de 150 € diminuerait le coût de participation des élèves au voyage.

3 - L'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (I.R.E.M.) et l'association MATHADORE : est organisé pour la 6^{ème} fois, un rallye mathématique pour les élèves de 3^{ème}, 2nde et 6^{ème} de l'Académie (générales et professionnelles) 21 classes sont inscrites : 12 du Lycée Jehan Ango (299 élèves), 1 du Lycée Pablo Néruda (29 élèves), 1 du Lycée l'Emulation Dieppoise (17 élèves) et 7 du Collège Georges Braque (163 élèves). Ces classes ont participé aux épreuves le 28 mars dernier et la finale est intervenue à Rouen le 12 mai.

Le soutien de la Ville de Dieppe est recherché à hauteur de 305 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions présentées ci-dessus et d'en prélever la somme totale, soit 945 €, sur le crédit de 2 200 € ouvert au Budget primitif 2006 au compte 22.6574.326 et de les verser aux établissements concernés.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Dénomination de la nouvelle structure petite enfance – 35 rue de la rade

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 décembre 2005, a validé le nom de « Maison Françoise Dolto » pour la structure Petite Enfance située 35, rue de la Rade.

L'utilisation du nom Françoise Dolto étant soumise à l'approbation de la famille et de la Fondation Françoise Dolto, il a été préféré le terme « Espace Françoise Dolto » à celui de « Maison Françoise Dolto », qui fait référence aux lieux d'accueil parents-enfants également appelés « Maisons vertes ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de dénommer cette nouvelle structure « Espace Françoise Dolto ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Aménagement d'une clôture et d'un portail d'accès au parking de la
maison des sports par la résidence Gambetta – Convention Ville de
Dieppe/Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose qu'afin de garantir la sécurité des usagers des installations sportives de la Maison des Sports, en limitant la circulation des véhicules dans l'enceinte du parking, il a été décidé qu'une clôture et un portail seront installés entre le gymnase « type A » de la Maison des Sports et la résidence Gambetta appartenant à la société HLM, Sodineuf Habitat Normand.

En effet, la clôture qui existait côté avenue Gambetta avait été déposée par Sodineuf Habitat Normand lors de la construction de la résidence « Gambetta ».

C'est pourquoi, il a été convenu entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe que Sodineuf participe financièrement aux coûts de ces travaux à hauteur de 50 % soit 1 233,37 € L'entretien, les remises en état du portail, du portillon et de la clôture seront à la charge de la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer cette convention avec la société Sodineuf Habitat Normand.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Utilisation des équipements sportifs couverts par les collèges –
Conventions Département/Ville/Collèges pour les années
2005-2006-2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que la convention tripartite (Ville/Département/Collèges) pour les années 2002 à 2004 étant arrivée à échéance, une nouvelle convention a été établie par le Conseil Général pour les années 2005 à 2007.

Lors de ses séances budgétaires de décembre 2005, le Conseil Général a décidé d'actualiser le taux de sa participation financière aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs (gymnases et salles de sport, hors heures d'U.N.S.S.) mis à disposition des collèges Braque, Delvincourt, Camus et Dumas, portant ainsi le taux horaire à 11,42 euros, contre 10,67 euros précédemment.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer, conjointement avec le Président du Conseil Général et les chefs d'établissements concernés la nouvelle convention afférente à chacun des collèges.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNSS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que l'U.N.S.S. organise à Dieppe le championnat de France de volley-ball U.N.S.S. qui engagera 320 jeunes garçons et filles les 19, 21 et 22 mai 2006.

Pour soutenir cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 530 euros à l'U.N.S.S et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget 40 6574 339.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Prise en charge des frais de mission des personnes collaborant à l'action
de la collectivité**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que certaines personnes, ne faisant pas partie du personnel municipal, sont amenées à intervenir, de manière régulière pour le compte de la Ville, dans le cadre des missions confiées au Pôle « Ressources Santé ».

En leur qualité de référents, elles sont appelées à se déplacer en dehors du territoire de la commune.

Le décret 2001 654 du 19 juillet 2001 (article 2) prévoit que leurs frais de déplacement et de séjour ne peuvent être pris en charge que sur décision de l'autorité territoriale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prévoir le remboursement de ces frais selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Suivi médical des agents – Convention avec le Centre de gestion de la
Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération en date du 6 mars 2003, la Ville de Dieppe a adhéré au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime afin d'assurer le suivi médical de l'ensemble du personnel.

Néanmoins, il apparaît désormais souhaitable de développer :

- les actions en milieu professionnel : le médecin se rendra régulièrement sur le terrain pour analyser les conditions de travail (par exemple : visite des locaux, études de postes, participation aux réunions du CHS et du CTP...),

- les surveillances médicales particulières et spéciales à l'égard des femmes enceintes, des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée, des agents occupant des postes dans des services comportant des risques spécifiques, des agents souffrant de pathologies particulières.

- les visites de reprises après des absences pour cause d'accident de travail, de maladie ordinaire, de maladie professionnelle, de congé de maternité.

Ces prestations seront désormais facturées selon un tarif forfaitaire par agent déterminé par délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion. La réalisation de vaccinations et d'analyses biologiques fera l'objet d'une facturation supplémentaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Seine Maritime avec effet au 1^{er} janvier 2006.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Modification du tableau des postes et des effectifs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que pour répondre aux besoins de la collectivité d'une part, et d'autre part pour permettre la nomination de plusieurs agents inscrits sur les listes d'aptitude suite à leur réussite à des concours de la fonction publique territoriale, il convient de modifier le tableau des postes et des effectifs annexé au Budget Primitif 2006 adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2006

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°/ pour assurer l'organisation des services, de réouvrir un poste de Directeur Général Adjoint des Services, qui avait été supprimé à la suite d'un départ à la retraite en 2004,

2°/ pour pouvoir nommer les lauréats des concours dans leur nouveau grade, de transformer les postes suivants :

Grade actuel		Nouveau grade	
Agent administratif qualifié	- 1	Animateur	+ 1
Agent de maîtrise	- 1	Contrôleur de travaux	+ 1

3°/ pour pouvoir proposer à la commission administrative paritaire, catégorie B, la promotion au choix d'un agent au grade de rédacteur, d'ouvrir au tableau des postes et des effectifs un nouveau poste de Rédacteur,

4°/ pour assurer plus efficacement l'entretien des locaux de Dieppe Scène Nationale d'une part, et du service des Sports d'autre part, de transformer le poste d'un agent des services techniques titulaire, à temps non complet (12/35^{ème}) – non affilié - en un poste d'agent des services techniques, titulaire, à temps non complet (32/35^{ème}) – affilié à la CNRACL,

5°/ enfin, d'accepter la création de :

- deux postes d'assistant socio-éducatif pour répondre aux besoins du service du R.M.I., suite à la convention en date du 7 mars 2005 passée entre le Département de la Seine-Maritime et le Centre Communal d'Action Sociale, dans le cadre de la mise en œuvre de la fonction d'instruction sociale pour l'élaboration du contrat d'insertion et son suivi, prévue par l'article 23 de la loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation du Revenu Minimum d'Insertion,

- deux postes de saisonniers correspondant au grade d'agent des services techniques pour répondre aux besoins du service Animations et Fêtes pendant la saison estivale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 abstentions (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Appel d'offres ouvert pour la location entretien de photocopieurs pour
les services municipaux et les établissements scolaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a lancé, en juillet 2005, une consultation pour la location entretien de photocopieurs pour les services municipaux et les établissements scolaires.

Lors de la commission d'appel d'offres du 16 décembre 2005, seul le lot 1 concernant deux photocopieurs pour le service reprographie a été attribué. Les offres reçues pour les lots 2, 3 et 4 ne correspondant pas à nos besoins, la commission d'appel d'offres a déclaré ces lots sans suite.

Il est aujourd'hui nécessaire de lancer un Appel d'Offres Ouvert.

La date limite de réception des offres est fixée au 21 juillet 2006, pour un début de réalisation un mois après la notification du marché.

La durée des marchés serait d'un an, renouvelable trois fois par expresse reconduction.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser le lancement de la consultation suivant la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert,

3°) d'autoriser M. le Député - Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'offres, en application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Tri sélectif – Signature des contrats de garantie de reprise

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Député-Maire à signer avec Adelphe le Contrat de Valorisation des déchets d'Emballages Ménagers intégrant le barème D.

Ce contrat, signé le 6 mars 2006 avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006, permet à la Ville de Dieppe de bénéficier de la part d'Adelphe de soutiens financiers relatifs à la collecte sélective, calculés sur les bases du « barème D ».

Ce contrat prévoit également la garantie de reprise et de valorisation des matériaux triés par des repreneurs désignés (article 6.1 du contrat Adelphe), à un prix de reprise fixé par référence aux conditions du marché. Ce dispositif apporte à la collectivité des recettes qui s'ajoutent au soutien versé par Adelphe.

La Ville de Dieppe ayant opté pour ce type de garanties de reprise (article 8.1 du contrat Adelphe), le contrat signé avec Adelphe prévoit, pour chaque type de matériaux triés, la signature d'un contrat de garantie de reprise entre la Ville et le repreneur désigné par Adelphe pour les matériaux suivants : l'acier, l'aluminium, le papier carton, les briques alimentaires, le plastique et le verre.

Dans ce dispositif de garantie de reprise, Adelphe assure à la collectivité un prix minimal de reprise des matériaux triés au moins égal à zéro, même en cas de défaillance des repreneurs.

A titre indicatif, les recettes obtenues par la Ville de Dieppe en 2005 dans le cadre du dispositif de garantie de reprise lié au précédent contrat Adelphe sont les suivantes :

- Acier : 2 850 €
- Aluminium : 50 € (l'aluminium est très peu présent dans les emballages triés)
- Papier / carton : 9 950 €
- Briques alimentaires : 220 €
- Plastique : 14 000 €
- Verre : 20 900 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les contrats de garantie de reprise des matériaux triés avec les repreneurs désignés par Adelphe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Bilan de l'année 2005 des cessions et acquisitions foncières

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles est présenté à l'assemblée délibérante.

Au vu des tableaux récapitulatifs présentés en annexe, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2005 des cessions et acquisitions foncières.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE**, à l'unanimité, le bilan annuel 2005 des cessions et acquisitions foncières.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Cession à M. et Mme Gosset d'une parcelle sise chemin de la rivière à
Rouxmesnil Bouteilles**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville a acquis le 7 janvier 2006 des parcelles de terrain appartenant aux consorts de Pierpont Surmont de Volsberghe, cadastrées section AD n° 9 et 16, sises chemin de la Rivière à Rouxmesnil-Bouteilles.

Ces parcelles ont été acquises afin de permettre l'extension du pôle d'environnement sur Rouxmesnil-Bouteilles, suivant arrêté préfectoral du 17 juin 2003 déclarant d'utilité publique et urgent ces travaux.

Ces travaux étant réalisés, M. et Mme Gosset, propriétaires de Bricomarché ont fait connaître leur souhait d'acquérir une partie du surplus de terrain, soit environ 9 800 m², afin de réaliser un parking et de développer leur activité sur le parking actuel.

M. et Mme Gosset ont proposé l'acquisition de cette parcelle entre 1,50 et 1,70 € le m². Il est proposé de retenir la fourchette supérieure de l'offre de prix, soit 1,70 € le m², le Service des Domaines ayant estimé le terrain le 12 avril 2006 pour un prix de 1,10 € le m².

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de la cession à M. et Mme Gosset d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 9, soit environ 9 800 m² au prix de 1,70 € le m², afin d'y réaliser un parking,

2°) d'approuver la division cadastrale de la parcelle AD n° 9 par un géomètre expert,

3°) d'autoriser M. le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 26 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Cession de la partie résiduelle des ex-Assedic à Rouxmesnil Bouteilles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville est propriétaire d'une parcelle sur laquelle se situe le bâtiment des ex-Assedic à Rouxmesnil-Bouteilles, cadastrée section AE n° 45. L'Etat a indiqué que ce terrain lui était nécessaire pour la réalisation d'un rond-point sur le futur tracé de la RN 27.

L'emprise nécessaire pour la réalisation du giratoire laisse un surplus de terrain. Cette parcelle intéresse la Carrosserie Dieppoise, concessionnaire voisin de la parcelle, qui souhaite développer son activité. Cette société a proposé un prix de 27 000 €, soit 29,90 €/m². Une demande d'estimation des Domaines est en cours.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession de la parcelle résiduelle des ex-Assedic à Rouxmesnil-Bouteilles, provenant de la parcelle cadastrée section AE n° 45 à la Carrosserie Dieppoise,

2°) d'autoriser l'intervention d'un géomètre-expert pour la division cadastrale du terrain,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Cession à la commune de Saint Aubin sur Scie – bande de terrain sise
chemin des Vertus**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, la Ville a approuvé le retrait d'une surface d'environ 540 m² de la parcelle communale B n°762, située chemin des Vertus, sur laquelle est installé le camping "Vitamin".

Ce retrait a été effectué afin de permettre la réalisation d'un parking par la commune de Saint Aubin sur Scie sur cette bande de terrain et n'a eu aucune incidence sur le montant des loyers perçus par la Ville. Un avenant au bail commercial avec la SARL camping "Vitamin" et une convention de mise à disposition précaire du terrain avec la commune de Saint Aubin sur Scie ont été signés.

Par courrier en date du 20 février 2006, M. Bazille, Maire de Saint Aubin sur Scie, a sollicité l'achat de cette bande de terrain, pour l'euro symbolique, afin de pouvoir récupérer la T.V.A sur les travaux de voirie réalisés.

Cette bande de terrain ne pourra faire l'objet d'une cession qu'après division cadastrale établie par un géomètre.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à la commune de Saint Aubin sur Scie, pour l'euro symbolique, de la bande de terrain provenant de la parcelle cadastrée section B n°762 sise chemin des Vertus, à charge pour la commune de Saint Aubin sur Scie de régler tous les frais de géomètre et de notaire afférents à la cession,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Cession foncière terrain rue des Mésanges et rue de l'Écureuil

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 décembre 2003, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe de la cession du terrain sis rue des Mésanges et rue de l'Ecureuil à Neuville-lès-Dieppe, cadastré section 466 AI n° 270, d'une contenance approximative de 975 m², au prix minimum estimé par le service des Domaines de 29 000 €, et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum.

Au terme de la procédure de mise en vente de la parcelle, la commission d'attribution, qui s'est déroulée le 27 juillet 2005, a attribué le terrain à Mlle Isabelle Demouchy, au prix proposé de 34 301,03 €. Un plan de bornage doit être établi afin de délimiter précisément la parcelle à céder.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'intervention d'un géomètre-expert afin d'établir un plan de bornage du terrain,

2°) d'approuver la cession à Mlle Isabelle Demouchy du terrain cadastré section 466 AI n° 270 pour un montant de 34 301,03 €

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 34 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 1 abstention (M. Martine)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Gendarmerie de Dieppe Val Druel – avenant n°2 au bail du 15.12.1999

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 5 mai 1999, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler le bail de location, pour une période de 9 années, moyennant un loyer annuel d'un montant de 182 680,57 € au bénéfice de la Gendarmerie Nationale.

Le bail signé le 15 décembre 1999, avec effet du 1^{er} mars 1999 au 1^{er} mars 2008, prévoit la possibilité d'une révision triennale du loyer en fonction de la valeur locative réelle, sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Par avenant n° 1, la Ville de Dieppe et la Gendarmerie Nationale ont convenu de reconduire, à compter du 1^{er} mars 2002, le loyer annuel de la caserne pour un montant de 182 681 € révisable triennalement.

La Direction des Services Fiscaux, dans un courrier en date du 1^{er} juin 2005, a fait savoir que le loyer pouvait être reconduit, à compter du 1^{er} mars 2005, selon le même montant pour la période triennale à venir, compte tenu du niveau élevé du loyer initial et du coût normal des interventions des services techniques sur les logements (135,72 €/ an/ logement).

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la reconduction du même montant de loyer annuel, soit 182 681 € pour les trois prochaines années,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Parc de stationnement du centre balnéaire – prix dégressifs des places
de parking**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal a approuvé la commercialisation en amodiation de 200 places sur les 400 du parc de stationnement du centre balnéaire.

Des conventions de réservation sont prévues avant la signature des contrats types, dans l'attente du choix du mode de gestion du parking.

Afin de lancer la commercialisation des places amodiées, il est proposé d'appliquer un tarif dégressif selon le nombre croissant de places réservées.

La grille de tarifs comporterait 5 catégories : de 1 à 4, de 5 à 9, de 10 à 19, de 20 à 49, et à partir de 50. Le tableau ci-joint indique le tarif pouvant s'appliquer par catégorie.

La durée de l'amodiation serait allongée de 40 à 50 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tarif dégressif des places de parking de la station balnéaire,

2°) d'approuver la modification de la durée d'amodiation,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions de réservation modifiées à intervenir.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité et groupe centriste)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. Paris)

☞ M. Leveau ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Avenant à la convention entre Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe sur l'opération de la rue Albert Lamotte à Neuville

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 34

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose qu'une étude comparative entre un montage laissant à la Ville de Dieppe la maîtrise d'ouvrage des VRD internes à l'opération de la rue Albert Lamotte, tel que prévu dans le cadre de la convention initiale et un montage laissant à Sodineuf Habitat Normand l'intégralité de la maîtrise d'ouvrage de l'opération tel que proposé dans l'avenant ci-joint permet à la Ville de réaliser une économie de 70 150 €

En effet, dans le premier cas, la participation de la Ville de Dieppe s'élève à 180 900 € sur un montant total de VRD estimé à 402 000 €

Dans le deuxième cas, Sodineuf réalise 335 000 € de VRD dont 110 750 € restent à la charge de la Ville.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

1°) confier la réalisation de l'ensemble de l'opération projetée rue Albert Lamotte à Sodineuf Habitat Normand (y compris les travaux de viabilisation interne de l'opération),

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant à la convention d'origine.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. Martine ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Avenir du port de Dieppe – Point d’information sur les démarches
entreprises dans le cadre de la charte Dieppe-Douala**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 35

LE DIX HUIT MAI DEUX MILLE SIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, M. HAMEL, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme SVRCEK, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO (à partir de la question n°2).

Absents et excusés : Mme BILLIEZ, Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme GALLAIS, Mme LEVASSEUR, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, Mme BOSANSKY, M. PARIS, M. COIGNET, Mme ORSENIGO (à la question n°1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme BILLIEZ à M. LEVEAU, Mme BELLENGER à M. LEMASSON, Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme LEVASSEUR à Mme SANNIER, M. DIETSCH à M. PREVOST, M. WILKINSON à M. BAZIN, Mme BOSANSKY à Mme GILLET, M. PARIS à Mme COTTARD, M. COIGNET à M. BEAUFILS, Mme ORSENIGO à Mme LETEURTRE .

Secrétaire de séance : M. Laurent MARTIN.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, donne lecture de la déclaration suivante :

Avant son retour au Cameroun, j'ai remis à Monsieur Abraham TCHATO un dossier complet sur le port de Dieppe indiquant les atouts de nos ports et les moyens qui pourraient être mobilisés pour accueillir le trafic fruitier camerounais.

Depuis, il m'a indiqué qu'il avait rencontré plusieurs personnalités et à ce jour les dossiers ont été remis aux autorités et personnalités suivantes :

- Monsieur Luc BARGA, Ministre du Commerce
- Monsieur Olivier ELDIN, Directeur Général de la société des Plantations de M'BANGA
- Monsieur ATOK, UNITRANS, correspondant de Gondrand à Douala
- Monsieur Etonde EKOTTO, Délégué du gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala et opérateur dans le secteur des fruits
- Monsieur le Député Owona NKONO de l'association bananière du Cameroun.

Un dossier a été transmis à Monsieur le Ministre de l'Administration Territoriale avec le rapport de la mission de la délégation de Douala à Dieppe en avril dernier.

Par ailleurs, il a souhaité rencontrer le Directeur Général du Port autonome de Douala pour évoquer avec lui les facilités qui pourraient être accordées aux navires chargeant pour le port de Dieppe.

Cette actualité plutôt encourageante peut me conduire à me déplacer à nouveau au Cameroun dans les semaines et les mois qui viennent. Aussi, je souhaite d'ores et déjà vous en faire part sachant que les frais d'une telle mission pourraient être évalués à moins de 5 000 € pour trois personnes.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 18 mai 2006

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**